cuhez par vos bulletins de vote à une retraite depuis si longtemps réclamée par toute la population.

« Electeurs! aux urnes sur mon nom, qui seul peut faire utilement triompher la politique anticollectiviste. »

Concerts & Spectacles

Une tombola au profit de la Bouchée de Pain. — Le comité d'organisation de la grande tombola qui aura lieu chez M. Léonard Vandendorpe, angle des rues de Naples et d'Italie, au profit de l'œuvre de la Bouchée de Pain et du Refuge de Nuit, s'est réuni jeudi soir.

Ce comité se compose de MM. Augustin Benard, président; Léonard Vandendorpe père, vice-président; Léonard Vandendorpe fils, secrétaire; Georges Delcambre, secrétaire-adjoint; Eugène Carrette, Henri Prouvost, A. Delmasure, Camille Gaillé, Camille Nayel, Emile Cornille, Justin Vanrobaeys, Jérôme Delcambre.

Le comité a décidé d'organiser pour le mois de juillet un grand concert artistique chez M. Léonard Vandendorpe au profit de la même œuvre. Il nous prie de remercier les personnes généreuses qui ont déjà répondu à son appel en lui envoyant leur don. Les personnes désireuses de rendre service à une œuvre aussi humanitaire sont priées de bien vouloir lui envoyer leurs dons le plus tôt possible au local, estaminet Vandendorpe, angle des rues de Naples et d'Italie.

On peut également se procurer au local et chez tous les membres du comité des billets de tombola au prix de 25 *centimes*.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du vendredi 17 juin 1898

Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président

UNE POURSUITE EN FAUX TÉMOIGNAGE

à propos d'une bagarre électorale au quartier du Pile

Le 16 mai dernier comparaissaient devant la deuxième chambre correctionnelle deux individus, Henri Taccoen, 18 ans, tisserand, et Adolphe Ingels, 38 ans, rattacheur, tous deux demeurant à Roubaix, rue d'Antoing, cour Dujardin. Ils étaient inculpés d'avoir, dans la nuit du 8 au 9 mai, entre minuit et demie ou une heure environ, porté des coups et fait des blessures à MM. Masse et Florin, en face de l'estaminet Laes, rue de Condé prolongée.

Les témoins étaient très catégoriques; seule la femme Adèle Carré, soutenant que, à cette heure, Taccoen et Ingels se trouvaient avec elle chez Taccoen; cette femme, liaisonnée de suite, est l'amie de Taccoen.

Ingels et Taccoen furent néanmoins condamnés chacun à 15 jours de prison.

C'est à ce moment que se produisit l'incident dont nous avons alors largement parlé et dont nos lecteurs se souviennent certainement: M. Martin, président, convaincu de la culpabilité de ce témoin, demandait à M. Hirsch, substitut, s'il requérait l'arrestation de la femme Carré pour faux témoignage, et ce dernier répondait: « Je ne suis pas de cet avis. »

La femme Carré ne jouit pas longtemps de la liberté qui lui était aussi octroyée, le soir même, sur un ordre spécial de M. Fourtier, procureur, elle était arrêtée rue Neuve, à Roubaix. Elle comparaît aujourd'hui sous l'inculpation de faux témoignage.

La prévenue

Elle se nomme en réalité Sophie Carl, veuve Gérard, elle est âgée de 33 ans; mais elle est universellement connue sous le nom d'Adèle Carré.

Elle n'a encouru jusqu'à ce jour aucune condamnation; sa conduite est mauvaise, elle s'adonne à l'ivrognerie.

Sophie Carl (nous la désignerons désormais sous ce nom) persiste dans les déclarations qu'elle a faites à la chambre: Taccoen et Ingels ne l'ont pas quittée de 10 heures du soir au lendemain matin.

Les témoins à charge

Ce sont les mêmes qu'au premier procès, car en somme, c'est l'affaire Taccoen et Ingels qu'on juge à nouveau.

Voici d'abord M. Alexandre Masse, 49 ans, tisserand, rue de Condé prolongée, 4, l'une des victimes. Vers minuit 1/2, dans la nuit du 8 au 9 mai, après les élections, étant sorti un instant à la porte de l'estaminet Laes, rue de Condé prolongée, il entendit arriver du côté de la rue de Condé une vingtaine d'individus criant: Vive Malonde, il répondit: Vive Molle. Les deux individus qui étaient en tête, Ingels et Taccoen, se jetèrent sur lui, Taccoen le frappa. M. Florin, au bruit de la lutte, sortit du cabaret, Ingels se précipita sur lui et lui porta plusieurs coups de poing, disant: « Il y a assez longtemps que je cherche après toi. »

D. Êtes-vous bien sûr de le reconnaître. — R. Parfaitement sûr.

D. Il faisait pourtant très noir? — R. Oui, mais cela ne passait juste en face du cabaret, et le gaz nous éclairait, *je n'ai* aucun doute.

D. Connaissez-vous ces individus? — R. Un peu; je les ai vus dans la rue; nous nous disions bonjour, et voilà tout.

Mlle Zélie Masse, 18 ans, accourue au secours de son père, a reconnu également Ingels et Taccoen à la lueur du gaz.

D. Êtes-vous bien sûre? — *Parfaitement, j'étais à peine à un mètre d'eux.*

D. Les connaissiez-vous? — R. J'avais déjà vu Ingels une fois qu'il était venu chez nous.

M. Charles Florin, 57 ans, tisserand, 6, rue des Palmiers, confirme à nouveau cette déposition; il est, lui aussi, absolument sûr de reconnaître les inculpés. Il les connaissait bien, surtout Ingels chez qui sa femme avait deux ans la lessive et qu'il avait déjà vu plusieurs fois. Comme le témoin répète le propos adressé par Ingels: « *Il y a longtemps que je te cherche!* » M. le Président lui demande pourquoi on lui en voulait: « J'avais porté des bulletins pour M. Eugène Motte, répondit-il.

Enfin, Mlle Mathilde Baudry, 22 ans, journalière, rue de Condé prolongée, dépose que, le lendemain, lundi, vers 10 h. 1/2 ou 11 heures du matin, allant chercher des légumes pour la soupe, en passant devant le cabaret Laes, elle croisa le grand Adolphe Ingels et Taccoen, qu'elle connaît, et elle entendit le premier dire à l'autre: « T'as vu *où* nous avons fait notre belle propagande la nuit dernière! »

Nous avons résumé le plus brièvement possible toutes les dépositions; nous n'avons pas pu indiquer — cela serait pris trop de place — avec quel soin M. le Président s'efforçait de faire préciser tous les détails par les témoins, et surtout de bien leur faire dire s'ils avaient le plus léger doute. Ils ont tous maintenu leur affirmations catégoriques.

Les témoins à décharge

Dix témoins à décharge ont été cités; nous extrairons de leurs réponses ce qui nous paraît vraiment digne d'être noté.

M. Achille Dujardin, cabaretier, rue de Condé, a eu Taccoen, Ingels, la femme Carl et Snauwaert dans son estaminet de dix heures et demie à minuit et demi; à *ce moment*, comme on commençait à entendre du bruit dans la rue, ils partirent, demandant de passer par le derrière de la maison; il ne sait pas s'ils sont rentrés chez eux.

M. E. Barbier et sa femme, Mme Elisabeth Commans, sont des voisins de Taccoen; revenant de chez leurs parents entre une heure moins dix et une heure un quart du matin, ils ont frappé comme d'habitude chez Taccoen pour dire bonsoir, ils y ont vu Taccoen, Ingels et Carl attablés devant des jattes; ils ont dit: « Nous finissons de souper. On va prendre le café. » Ils paraissaient très calmes.

Sur la route, M. et Mme Barbier n'avaient rencontré aucune bande, entendu aucun bruit; quand ils sont passés devant le cabaret Laes, tout était éteint. La bagarre était donc finie, ce qui montre le peu de valeur de leur témoignage, Ingels et Taccoen ayant eu largement le temps de rentrer chez eux.

Jules Snauwaert, 24 ans, rentreur, rue d'Antoing, est l'homme qui se trouvait au cabaret Dujardin avec Ingels Taccoen et la femme Carl; vers minuit et demie, il est parti avec eux, et les a reconduits jusqu'à chez Taccoen; là il les a quittés, il croit qu'ils sont rentrés, mais sans pouvoir l'affirmer, il ne l'a pas vu.

Voici maintenant trois témoins, MM. François Baudry, journalier, Jules Planque et Henri Lourdan, cabaretier, tous trois demeurant rue de Condé, qui ont vu passer la bande allant vers le cabaret Laes; un seul connaissait les prévenus et il ne croit pas les avoir vus dans cette bande, il aurait pu les reconnaître s'ils y avaient été, pense-t-il.

Enfin, arrivons aux trois dernières dépositions, elles sont relatives à l'incident de lundi dont a déposé Mlle Baudry.

Ingels s'est levé vers dix heures moins le quart, dit M. Jules Vernanck, boulanger, rue de Condé, 57; *il est* venu chez moi vers dix heures et demie, et il y est resté jusque vers midi environ. (Ce que ne contredit pas Mlle Baudry.)

D. Il ne vous a pas quitté? — R. Je ne crois pas; toutefois, je n'ai pas fait attention tout le temps.

Hortense Imbrecht, ménagère, rue d'Antoing, a vu Ingels sortir de chez lui vers dix heures; il était en manche de chemise et est allé dire bonjour au boulanger (M. Vernanck).

M. *Martial Houtcz, contremaître* chez M. Vanneste, a vu Taccoen au travail le matin à six heures et demie; cet homme n'a quitté l'usine que lorsque la machine s'est arrêtée en l'honneur de M. Motte, vers dix heures et demie; il y a une demi-heure, dit le témoin, de l'usine au quartier du Pile (Me Parmentier disant tout-à-l'heure que la distance est de 3 kilomètres).

Le réquisitoire

M. Honeux, substitut prend la parole. Il met d'un côté les témoignages désintéressés de MM. Mass et Florin et autres, et le témoignage de complaisance de la femme Carl qui voulait sauver son amant.

Les prévenus Ingels et Taccoen eux-mêmes se sont en quelque sorte reconnus coupables, puisqu'ils n'ont même pas interjeté appel du jugement qui les avait condamnés; il est donc jugé définitivement qu'ils se sont rendus coupables du délit qui leur était imputé, c'est la preuve du faux témoignage de la femme Carl.

Aucun témoignage n'est venu corroborer les affirmations de cette femme; les témoins à décharge n'ont rien dit *qui ne soit conciliable* avec les déclarations des autres témoins, surtout quand on songe que le cabaret Laes, en face duquel la scène s'est produite, se trouve à cent mètres seulement de la maison de Taccoen.

Aussi, est-ce avec la plus entière et la plus profonde conviction, dit en terminant l'honorable organe du ministère public, que je vous demande la condamnation de la femme Carl.

La plaidoirie de la défense

Me Parmentier ne se dissimulant pas la difficulté de la défense, il l'a dit au début de sa plaidoirie; pendant près de trois quarts d'heure, il discute pied à pied l'accusation, s'efforçant de montrer les contradictions des témoins.

J'ai montré à ma cliente le danger de ses dénégations, je lui ai dit à quelle sévérité elle s'exposait et quelle indulgence elle était sûre d'obtenir par ses aveux; elle a toujours persisté dans ses premières déclarations. N'est-ce pas une preuve de sa sincérité?

LE JUGEMENT

Le Tribunal se retire pour délibérer.

Un quart d'heure après environ, à 6 h. 5, il rentre, apportant un jugement affirmatif; il condamne Sophie Carl, dite Adèle Carré, à *six mois d'emprisonnement*.

SCÈNE DE VIOLENCES RUE DU PILE

le lendemain des élections

Jules Torcq, 26 ans, appréteur, rue de la Balance, 29, à Roubaix, comparaît sous l'inculpation de coups et blessures à M. Alexandre Maes, 25 ans, rue de Condé prolongée; c'est, croyons-nous, le fils de celui dont il vient d'être question à l'instant même.

M. Maes dépose: *Le 9 mai courant, vers midi 1/2 de* l'après-midi, je passais rue du Pile avec mon camarade Farcy, qui avait une canne; arrivés en face de chez M. Achille Carpentier, nous le vîmes devant sa porte avec quelques personnes; il dit à mon ami: « Toi, avec ta canne, on te tuera! » Il nous traita également de fainéant et de lâche; puis, lui et ses amis se jetèrent sur nous; M. Carpentier me saisit par le cou tandis que Torcq me portait des coups de pied dans le bas-ventre.

M. le Président. — Oui, et si M. Carpentier n'est pas poursuivi, c'est qu'on n'a pas pu établir la part qu'il aurait prise à cette affaire: il y a eu de témoignages contradictoires.

M. Maes. — Si M. Carpentier ne m'avait pas attrapé, Torcq n'aurait pas pu me frapper.

M. J. B. Farcy fait une déposition semblable; il ajoute même qu'on lui prit sa casquette et sa canne qu'on brûla avec du pétrole, comme un auto-dafé.

Même déclaration de M. Jean Martin, qui a vu également Torck frapper.

Le Tribunal condamne Jules Torcq à un mois de prison.

***

LES EXPLOITS D'UN FLAMAND. — Le 13 juin dernier, vers 11 heures du soir, trois individus, flamands, domestiques chez M. Toulemonde, cultivateur à Lys-lez-Lannoy, se disputaient avec M. Paul Prudhomme, en face de l'Hôtel de Ville; celui-ci chercha à s'échapper et rencontra M. Louis Devos, appréteur à Lys-lez-Lannoy, qui se porta immédiatement à son secours. M. Devos portait l'uniforme de la musique; aussitôt l'un de ces vauriens, le prenant pour un militaire, s'écria: « C'est un soldat français, il faut le tuer. » Et saisissant un rasoir qu'il avait dans sa poche, il lui en porta un coup violent, l'arme traversa tous les vêtements et fit à la poitrine une blessure longue de trois centimètres, large d'un centimètre, ainsi qu'il résulte du certificat médical.

L'auteur de cette lâche agression est un nommé Prosper Davoider, âgé de seize ans et demi, vacher chez M. Toulemonde, au Beige; et dimanche à Vynckt (Belgique). *Il a, paraît-il, montré un acharnement incroyable.*

Aussi le Tribunal s'est-il montré justement sévère en lui infligeant, malgré son jeune âge, six mois d'emprisonnement.

UN ACCIDENT MORTEL CHEZ M. DUVILLIER A TOURCOING, survenait le 26 août 1897; une jeune fille de 13 ans, Marie Hus, en travaillant à un « brise-balle » avait le bras saisi par les rouleaux d'engrenage et se trouvait emportée, on l'a relevée morte.

Il est difficile de préciser exactement comment s'est produit l'accident, aucun ouvrier ne se trouvant à ce moment près de la machine.

Néanmoins le parquet crut poursuivre M. Albert Duvillier pour homicide par imprudence et pour contravention aux lois sur le travail; ce sont ces contraventions qui établissent le délit, puisque la loi punit l'homicide « par imprudence ou contravention aux règlements. »

Les deux contraventions aux lois sur le travail sont les suivantes: emploi d'appareils insuffisamment protégés, emploi de filles mineures de 18 ans à un travail dans un atelier où les organes dangereux des machines ne sont pas protégés.

M. Gillet, inspecteur du travail, expose que le brise-balle était insuffisamment protégé; on aurait pu prolonger la couverture de façon à empêcher le bras d'arriver à l'engrenage; les brise-balle sont des machines brutales: il est impossible de protéger complètement le travailleur sans nuire au travail, mais pourquoi employer à ce travail des petites filles de treize ans? La machine était ordinairement conduite par un homme; mais toutes les fois que celui-ci devait s'absenter quelques instants de son travail, on le remplaçait par la plus jeune des apprentices de la salle voisine. Les enfants avaient peur de la machine; la petite Hus ne voulait pas y travailler ce jour-là et on l'y a forcée.

C'est là-dessus que M. Gillet et M. Houeix, substitut, fondent la culpabilité de M. Duvillier.

Me Boyer-Chamard plaide la non-culpabilité; son client ne s'occupe pas de la direction du travail, il a un directeur à ce destiné; d'ailleurs, le jour de l'accident, M. *Duvillier faisait ses vingt-huit jours*; peut-on le rendre responsable d'un accident survenu en son absence?

La brise-balle, dit Me Boyer-Chamard, n'est pas une machine dangereuse, le travail qui s'y fait est très simple et la couverture mise largement suffisante, c'est la seule usitée dans les usines de Tourcoing; le premier engrenage fait en tout six tours à la minute, il faut de la bonne volonté pour s'y faire prendre. Si l'appareil n'est pas dangereux, il n'y a pas d'imprudence à la charge de M. Duvillier, et par suite pas de responsabilité pénale. Me Boyer-Chamard ajoute que déjà M. Duvillier a désintéressé les parents de Marie Hus, sans qu'aucun procès ait été engagé.

Le jugement sera rendu à huitaine.

LES MARIS QUI BATTENT LEURS FEMMES. — Voici d'abord Henri Duscne, 32 ans, tisserand à Roncq, qui, le 13 juin, à toute la journée, cherche querelle à sa femme; celle-ci a dû *à la fin solliciter le secours de la police qui a coffré* l'individu. Toutefois, le garde Poiret, a reçu également de lui plusieurs horions: 4 mois de prison et 5 francs d'amende à Henri Dhaene.

— Puis, au tour de Charles Lecocq, 57 ans, cabaretier à Lys-lez-Lannoy, qui, le 22 mars, assommait sa femme à coups de couvercle de poêle. Un mois de prison et 5 fr. d'amende.

POUR UNE PAIRE DE BRETELLES. — C'était le 8 mai, à Wattrelos, le jour des élections... mais il ne s'agissait pas de politique, pas même de veste, dit spirituellement Me Cléty, le défenseur de Firmin Duhamel, mais d'une simple paire de bretelles, et c'est à ce sujet que Jules Hubeau, quarante trois ans, tisserand, s'est emporté avec le prévenu.

Le lendemain, celui-ci a recommencé avec Polydore Planque, vingt-neuf ans, maçon.

Le Tribunal, estimant que, pour la première scène, on ne peut savoir d'une façon précise qui a commencé, acquitte Duhamel, mais il condamne pour coups et blessures à Polydore Planque à une amende de 25 francs.

LES SUITES D'UNE NOCE. — Jules Etoy, repasseur à Tourcoing, recevait de M. Isaac Hennion, fabricant de chaussures, rue d'Havre, et de M. Jules Maret, 41 ans, cordonnier, rue du Brun-Pain, trente tranchets à repasser, un jour qu'il avait tellement bu qu'il était presque ivre-mort; il les oublia dans un cabaret et revenu à la raison il ne put se rappeler où. C'est pourquoi il était condamné par défaut à 2 mois de prison et 25 fr. d'amende pour abus de confiance.

Mais, la veille du jour où la condamnation intervenait, il les retrouvait et les remettait le lendemain aux possesseurs, omettant toutefois de se présenter à l'audience correctionnelle.

Il fait opposition à cette condamnation, et aujourd'hui, devant ses explications, il acquitte Jules Etoy purement et simplement.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Vollekindt, de Wattrelos, fait opposition à un jugement qui l'a condamné pour coups, au mois de juin 1895, c'est vieux, il attrape un mois de prison. — Léon Masse, 13 ans, de Sainghin-en-Mélantois, le jour de la ducasse, a jeté des cailloux sur un autre petit garçon qu'il a blessé à la tête; il est rendu à sa mère qui est déclarée civilement responsable. Théodore Vanbaeck, *mendicité vagabondage*, acquitté comme ne jouissant pas de l'intégrité de ses facultés mentales. Antoine Moulin, 19 ans, vagabondage, 15 jours de prison.

Octavie Strubbe, 22 ans, tanneuse à Roubaix, rue Turgot 110, un mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Ernest Dubondel, 32 ans, journalier à Roubaix, 16 fr. d'amende avec *sursis* pour outrages à *l'agent* Desmadrille, et 5 francs pour une contravention d'ivresse.

IMPRIMEZ VOUS-MÊME convocations, tarifs, avec l'*Expéditif*. Ni lavage, ni encrage, rapidité, Economie, 12, rue Nationale, LILLE. 32425

NORD

L'état des récoltes. — Les céréales sont encore très belles malgré les conditions météorologiques défavorables du mois de mai, mais la cessation des pluies et la chaleur devenaient nécessaires. Les semailles de betteraves ont été fort difficiles et se trouvent en retard. Plantes fourragères très abondantes, récolte des foins difficile.

Bailleul. — *Nomination ecclésiastique.* — M. l'abbé Baeels, vicaire à La Madeleine, est transféré à Bailleul (St-Amand).

Nouvelles d'Islande. — Le grand courrier d'Islande est attendu aujourd'hui samedi à Dunkerque; un bruit très grave court en ce moment: il paraîtrait que le capitaine Mosson, commandant la goélette *France*, de Gravelines, aurait été tué en Islande dans une partie de chasse. Son meurtrier involontaire serait un des lieutenants de la goélette *Amiral Courbet*.

TRAIN DE PLAISIR POUR OSTENDE. — A l'occasion de la pose de la première pierre des nouvelles installations maritimes, à Ostende, par S. M. le roi des Belges, le dimanche 19 juin, des billets spéciaux de 2e et 3e classe pour Ostende seront délivrés aux stations et aux prix suivants (aller et retour):

Lille, 2e classe, 6 fr. 75; 3e classe, 4 fr. 35. — Croix-Wasquehal, 2e cl., 5,60; 3e cl., 3,80. — Roubaix, 2e cl., 5,55; 3e cl., 3,55. — Tourcoing, 2e cl., 5,50; 3e cl., 3,40. — Tourcoing-les-Francs, 2e cl., 5,35; 3e cl., 3,15. — Roncq, 2e cl., 4,75; 3e cl., 2,85. — Halluin, 2e cl., 3,95; 3e cl., 2,55.

Les billets spéciaux ne seront valables que dans les trains de plaisir dont les heures sont fixées ainsi qu'il suit:

Aller: Départ de Lille à 7 h. 50 m., Croix-Wasquehal, 7,38; Roubaix, 7,45; Tourcoing, 8,05; Tourcoing-les-Francs, 8,12; Roncq, 8,20; Halluin, 8,27; arrivée à Ostende, 10,15.

Retour: Départ d'Ostende, à 9 h. 37; arrivée à Halluin, à 11 h. 37, Roncq à 11 h. 52; Tourcoing-les-Francs, à 11 h. 59; Tourcoing, à minuit 07; Roubaix, à minuit 17; Croix-Wasquehal à minuit 23; Lille à minuit 36.

Il ne sera fait aucun enregistrement de bagages. Les billets peuvent être pris à l'avance. Le nombre des places est limité.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 20 juin 1898, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste FRAIGNAC, veuf de Dame Marie FILIOL, décédé à Roubaix, le 6 mai 1898, dans sa 70e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

BELGIQUE

Bruxelles. — *Une arrestation mouvementée dans l'église de Jette Saint-Pierre.* — La nuit de jeudi à vendredi, une personne ayant entendu du bruit dans l'église de Jette-Saint-Pierre vers deux heures du matin, avertit le curé de la paroisse qui se rendit immédiatement chez le commissaire de police, M. Devries.

Celui-ci, M. le curé et son vicaire pénétrèrent ensemble dans l'église. Dans la sacristie, ils trouvèrent trois malfaiteurs qui s'empressèrent d'éteindre la bougie qui les éclairait.

M. Devries sauta sur l'un d'eux. Une lutte s'engagea entre les deux hommes, qui roulèrent sur le sol.

Enfin, le commissaire parvint à porter à son adversaire un coup qui le mit hors de combat. Les deux autres voleurs avaient réussi à prendre la fuite. On les poursuivit en vain.

L'individu arrêté a déclaré s'appeler Emile Boxy, 33, chaussée d'Anvess, à Molenbeek-Saint-Jean.

Il a été trouvé porteur de divers objets servant au culte et d'ex-voto.

C'est un dangereux repris de justice qui a déjà subi quatre années d'emprisonnement du chef de tentative de meurtre.

Il a refusé de faire connaître ses complices et a été écroué à la prison de Saint-Gilles.

Les élections sénatoriales provinciales. — C'est le 5 juillet prochain que se réuniront obligatoirement les Conseils provinciaux. Ceux de la Flandre orientale, du Hainaut, de Liège et du Limbourg auront à élire des sénateurs provinciaux.

Bruges. — *Un congrès de brasseurs.* — Un congrès des brasseurs belges aura lieu à Bruges du 9 au 12 juillet prochain.

Ordre du jour:

1° Les brasseries coopératives; 2° la vente de la bière par récipients jaugés; 3° la loi sur les accidents du travail; 4° l'influence de la nature des eaux sur la saccharification; 5° fabrication de bières de luxe à fermentation haute.

De nombreuses festivités seront offertes aux congressistes par l'Association des brasseurs de la Flandre occidentale.

Mouscron. — *Une fête socialiste.* — Les socialistes de Mouscron inaugureront, le 31 juillet, la nouvelle *Maison du peuple*.

A cette occasion, une grande manifestation socialiste sera organisée, suivie d'un grand meeting par Anseele, député de Liège, et Dupre de Courtray, avocat à Tournai.

Mouscron. — *Une descente de parquet.* — Le parquet de Courtrai, représenté par MM. Thiesponl, substitut du procureur du Roi, Dujardin, juge d'instruction, et son greffier, est descendu, vendredi, à trois heures de l'après-midi, à Mouscron.

Les magistrats se sont rendus au hameau du Mont-à-Leux, au cabaret tenu par M. Bolin, où un incendie a détruit une écurie, il y a quelques jours.

Le parquet, après avoir interrogé le cabaretier et quelques autres personnes, est ensuite retourné à Courtrai par le train de 5 h. 50.

— *L'affaire Vandersypé et Verriest.* — L'instruction de l'affaire Vandersypé et Verriest, confiée à M. le juge d'instruction Dujardin, continue avec la plus grande activité.

Vendredi matin, les deux inculpés ont été confrontés dans le cabinet du juge d'instruction avec une personne chez laquelle ils auraient acheté le foulard retrouvé à la ferme Lemarcker, à Linnque. Vandersypé a déclaré ne pas reconnaître le foulard qui lui a été mis sous les yeux.

— *La kermesse annuelle.* — Voici le programme des fêtes qui commenceront le dimanche 3 juillet prochain:

Dimanche 3 juillet: Concerts donnés à six heures du soir au cercle l'Avenir par l'Harmonie royale, et au Casino par la Société philharmonique Sainte-Cécile. Jeu de boule à la platine au « Luxembourg » et chez les enfants De Berdt; 1160 francs de prix.

Lundi 4 juillet: A cinq heures, au quartier Saint-Pierre, carrousel attelé international, 200 francs de prix. Le même jour, tir à l'arc à la perche donné par la société Guillaume Tell, établie au Luxembourg, rue de la Station; 1000 francs de prix.

Mardi 5 juillet: à 5 heures, tir à la cible chinoise, offert par la ville au corps des sapeurs-pompiers. Des mats de cocagne seront établis sur différents points de la ville.

Mercredi 6 juillet: à 7 heures et demie du soir, concert populaire donné sur la Grand'Place par la société philharmonique Ste-Cécile.

Jeudi 7 juillet: à 7 heures, concert donné par l'harmonie royale au même endroit.

Dimanche 10 juillet, grande fête musicale sur la Grand'Place organisée sous les auspices de l'administration communale, avec le concours de la Fanfare-Vélo de Menin. Les sociétés se réuniront à 4 heures sur la Grand'Place pour se rendre ensuite en cortège à l'Hôtel-de-Ville. Le soir à 10 heures, un brillant feu d'artifice, tiré par M. Ricard, artificier à Bruxelles, clôturera cette journée.

Bruxelles. — *Un terrible accident dans une manœuvre de cavalerie.* — Jeudi matin, vers dix heures, les régiments de cavalerie casernés à Etterbeek, faisaient les petites manœuvres à Anderghem. Tout à coup, deux chevaux montés par un brigadier et un sous-officier lancés au triple galop se ruèrent l'un sur l'autre.

Le choc fut terrible; l'un des chevaux fut tué sur le coup et son cavalier, le sous-officier, relevé le crâne défoncé; le brigadier n'avait aucun mal, mais sa monture a dû être abattue.

Quant au sous-officier, son état a été jugé comme étant désespéré.

Bruges. — *Nominations ecclésiastiques.* — De notre correspondant, le 16. — Mgr l'Evêque de Bruges a nommé:

Directeur des Dames de la Sainte-Famille, à Ypres, en remplacement de M. Lepère, nommé curé à Comines, M. Mouraux, économe et professeur de 5e et 6e latines au Collège d'Ypres.

Professeur de 5e et 6e latines au Collège d'Ypres, M. H. Selosse, prêtre au Grand Séminaire de Bruges.

La validité des billets d'aller et retour. — C'est aujourd'hui jeudi qu'entre en vigueur, sur les chemins de fer belges, le nouveau régime des billets d'aller et retour. La mesure est excellente et le public sera content.

La durée de validité du « retour » est uniformément fixée à deux jours ouvrables, quelle que soit la distance. Plus de calculs de kilomètres à faire.

Les jours non ouvrables — les dimanche et jours de fête légale: le 1er janvier, le lundi de Pâques, l'Ascension, le *lundi de Pentecôte, le 21 juillet, l'Assomption*, la Toussaint et Noël — n'entrent pas en ligne de compte.

Voici d'après l'avis officiel les exemples donnés pour le trimestre — le billet délivré le vendredi est valable jusqu'au samedi suivant, minuit. Samedi à lundi, id.; dimanche à mardi, id.; lundi à mardi, id; mercredi 20 juillet à vendredi, id.; jeudi 21 juillet à samedi, id.; samedi 13 août à mardi, id.; dimanche 14 août, à mercredi, id.; lundi 15 août à mercredi, id.

Il n'est pas nécessaire que le voyage de retour soit terminé à minuit, le dernier jour de validité. Il suffit qu'il soit commencé à minuit.

Aogre. — *Les suites des inondations.* — Deux compagnies de chasseurs à pied se sont rendues à Angre pour activer l'enlèvement du limon putride qui s'est déposé dans la contrée, à la suite des récentes inondations.

Les pays jadis si prospère est aujourd'hui ruiné. Dans sa prochaine séance, le conseil provincial du Hainaut sera saisi d'une proposition d'allocation de crédit en faveur des sinistrés.

Kain-près Tournai. — *Un chien enragé.* — Un petit chien qui parcourait le mont St-Aubert et les communes environnantes à mordu, mercredi, le petit Lecocq, âgé de trois ans. On craint que ce chien, qui présentait tous les symptômes de la rage, n'ait mordu d'autres personnes. Il a été abattu près de la ferme de M. Brugge.

Menin. — *L'affaire Volkaert.* — Les prévenus de l'affaire Volkaert sont passés jeudi devant le tribunal correctionnel de Courtrai.

Voici les condamnations qui ont été infligées: Henri Decuypère, 8 ans de prison; Gustave Rosseel, 6 ans et 7 mois; Philomène Demeer, épouse Volkaert, 4 ans; Henri Volkaert, 1 an et 1 mois; Rosalie Volkaert, 1 an et 15 jours; Emile Corneille, beau-fils de Volkaert, 1 an et 15 jours. Henri Decuypère et Gustave Rosseel seront en outre soumis à cinq ans de surveillance spéciale.

Rechem. — *Tentative de vol. Coups de revolver.* — Dans la nuit du 15 au 16, M. Félix Deltour, négociant au Purgatoire, fut réveillé en sursaut par un bruit insolite, M. Deltour qui, depuis quelques jours, couche dans son magasin, à cause d'une réparation que l'on faisait à la vitrine, se leva et aperçut deux hommes qui fracturaient une cloison bouchant une ouverture pratiquée dans le mur en vue des travaux.

M. Deltour s'arma d'un revolver et en tira un coup sur un des malfaiteurs qui semble avoir été atteint à l'épaule droite.

Les soupçons se portent sur un homme mal noté dans la commune que M. Deltour a cru reconnaître. Une enquête est ouverte par la gendarmerie.

CYCLISTES!

Carte Vélocipédiste du Nord de la France et de la Belgique

(vendue partout 0,75 cent.) **0,25**

(Envoi franco en France et en Belgique contre **0.35** en timbres ou mandat-poste.)

Bicyclette « The Fast Cycle »	**190**	fr.
Lanterne à l'Acétylène	**7**	fr. 45
Pédales à scie et à écrou	**6**	» 95
Selle émail 2 fils à crochet	**2**	» 95
Pompe à étrier fixe 40×24	**2**	» 95
Pompe de cadre à fourche 40×24	**1**	» 45
Clef Mossberg acier oxydé, garantie	**1**	» 45
Lanterne ordinaire sans verre de côté	**1**	» 45
Valve Sclaverand véritable	**0**	» 85
Cale pieds fil panier 2 boulons	**0**	» 60
Plaque d'identité écusson maillechort	**0**	» 25
Burette fer blanc, long bec, à aiguille	**0**	» 15
Le *Ripolin*, verni émail . . . **0.30, 0.95** et	**1**	» 25
Support l'*Archimède*	**0**	» 75

Demander le catalogue de « Cycle » et accessoires de bicyclettes et adresser les commandes au Directeur des **Galeries Lilloises**, *45, rue Nationale, LILLE.*

La Maison est **EXCLUSIVEMENT FRANÇAISE.** Preuves offertes à quiconque en doute.

Le **Petit-Belge** est le journal quotidien illustré le plus répandu de la Belgique. Sa publicité est de tout premier ordre. Prix d'annonces 0,40 cent. la petite ligne. — Abonnement 30 francs l'an. — Numéro envoyé gratuitement

Pour tout ce qui concerne la publicité du *Petit Belge*, s'adresser au bureau du journal à M. L. Niset fermier des annonces, 4, Impasse de la Violette Bruxelles. 46109

TITRES EN DÉPOT

Le **Crédit Lyonnais** possède dans les sous-sols de son Hôtel, 17, rue de la Gare, à Roubaix, une installation toute spéciale, à l'abri **du vol et de l'incendie**, pour la **garde des titres**, dont il détache les coupons, en porte le montant à un compte spécial, que le client peut toucher à son gré selon ses besoins.

Il s'occupe en outre de la **vérification des tirages** (Toutefois sans aucune garantie).

Les titres peuvent être déposés ou retirés à tout moment de la journée de 9 heures à midi et de 2 h. à 6 heures du soir. 3—33060-54375

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour. 39240

GOFFIN & GABEREL

48, rue de l'Epeule, Roubaix

ENTREPRISE GÉNÉRALE

de Bâtiments

MAÇONNERIE, DALLAGES, CITERNAGES

Pierres, Marbres, Plafonnage

SPORTS ATHLÉTIQUES

RACING CLUB ROUBAISIEN. — *Fidèle à ses principes*, le R. C. R. nous réserve pour dimanche matin un programme des plus attrayants. A 7 h. 1/2 sera donné le départ d'un cross-country à pied « handicap » qui a réuni un lot de 15 partants.

Le tracé de la course est des plus intéressants, et les routes choisies permettront aux coureurs de déployer toutes leurs aptitudes.

Sitôt l'arrivée du cross-country commenceront les exercices des jeux athlétiques, sur la magnifique piste de la rue de Beaumont. Lancement du poids, du disque, sauts en hauteur et en largeur, lutte à la corde et athlétisme.

L'entraînement sur les cours de « tennis » promet d'être des plus suivis, en vue des championnats simples et doubles qui seront prochainement disputés entre les membres du R. C. R.

Nul doute que les nombreux membres protecteurs et honoraires ne viennent par leur présence encourager nos vaillants racingmen dans leurs performances diverses.

VÉLODROME ROUBAISIEN

LA GRANDE FÊTE DE DEMAIN

Le match Pasini Tommaselli contre Parmac-Cornet. — Les courses de professionnels. — Le brassard amateurs. — Concours de pronostics

Les *biographies que nous avons publiées* des célèbres tandémistes Pasini-Tommaselli et Parmac-Cornet disent assez l'intérêt de leur rencontre sans qu'il soit nécessaire d'insister sur l'éclat de la réunion de demain.

Il est certain que ce match de tandems offrira le spectacle de la plus jolie lutte que l'on puisse voir et les nombreux partisans des deux équipes qui paraissent se partager entre deux camps égaux font prévoir autour des barrières l'animation des plus grands jours du Vélodrome.

La presse spéciale fait ressortir l'intérêt sportif de cette lutte suprême entre les deux premières équipes de tandems du monde, d'où sortira nettement la supériorité incontestée de l'une d'elles.

Ce match affecte ainsi l'allure d'un véritable championnat dans lequel l'équipe Parmac-Cornet devra défendre son plus beau titre de gloire gagné dans le Grand Prix des Tandems, et l'équipe Pasini-Tommaselli son titre d'invincible qui ne fut démenti que deux fois dans plus de cinquante épreuves, en Italie par Parmac-Cornet eux-mêmes, et en France par Morin-Jacquelin.

Le programme de la grande fête de demain comprend, rappelons-le, trois épreuves de professionnels par séries et finales,